

Règlement du 10^{ème} Raid d'Orientation des boucles de la Seine

1- Le principe :

Le RAID'OBS du 22 janvier 2022 est une course d'**orientation** à allure libre et en autonomie complète, par équipe de 2 à 4 coureurs.

Le RAID'OBS est une des étapes du Challenge des Raids d'Orientation Normands piloté par la Ligue de Normandie de Course d'Orientation (<http://www.lnco.eu>).

Au programme, trois parcours de course d'orientation nocturne au choix, mesurés en distance réelle (optimale) :

- un parcours RAIDEUR, de 21 km environ.

- un parcours ORIENTEUR, de 15 km environ.

- un parcours TROTTEUR, de 7 km environ, de niveau facile (conseillé pour les débutants en orientation)

Utilisation de doigt électronique sportident pour pointer les balises.

Si vous n'avez pas de pointeur sportident, vous devrez en emprunter un à l'organisateur ; prévoir un **chèque de caution de 60 € à donner à l'accueil le jour de la course**.

Dans l'après-midi, possibilité de participer à une randonnée/orientation :

- un parcours RAND'OBS, de 2 heures environ, pour les randonneurs, orientation très facile (ATTENTION départs entre 14h et 14h45).

2- Assurances, inscription :

Toute personne, ou son représentant légal, qui participe à une des courses devra impérativement avoir sa propre assurance de responsabilité civile. Et par le fait même de son inscription, il dégage les organisateurs de toutes responsabilités et de toutes poursuites.

- **Inscription RAND'OBS** (randonnée d'orientation) : pas besoin de certificat médical pour le RAND'OBS : l'inscription se fait via le lien suivant : <https://forms.gle/E4fUTZJRCPyqLzXF8> ou sur place le samedi 22 janvier entre 14h et 14h30.

- **Inscription aux courses nocturnes :**

Pour participer aux parcours RAIDEUR, ORIENTEUR et TROTTEUR du raid'obs, il faut être muni d'une licence FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation) ou d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'inscription permettant d'établir **l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition**.

Les licences autres que FFCO (Fédération Française de course d'Orientation) ne peuvent être acceptées pour des raisons d'assurance, il n'existe pas d'accord entre les différentes fédérations.

Possibilité de courir sans certificat médical uniquement sur les parcours « orienteur » et « trotteur » mais l'équipe ne sera pas classée, inscription en ligne obligatoire AVANT lundi 17 janvier via le lien suivant avec paiement par virement : <https://forms.gle/6AiKewP2NpWQ7Qdn9> . PAS d'inscription sur place !!!

Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO un pass'orientation (coût 2 €), une licence ponctuelle valable la durée de l'épreuve.

L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve.

Les mineurs de 16 ans et plus (jusque l'année 2005 incluse) peuvent s'inscrire sur le parcours ORIENTEUR, à condition d'être accompagnés d'une personne majeure (sauf pour les licenciés FFCO H/D16 en 2022, autorisés à courir non accompagnés).

Les mineurs de 13 ans et plus (jusque l'année 2008 incluse) peuvent s'inscrire sur le parcours TROTTEUR, à condition d'être accompagnés d'une personne majeure (sauf pour les licenciés FFCO H/D14 en 2022, autorisés à courir non accompagnés).

Les mineurs ne sont pas autorisés à courir sur le parcours RAIDEUR.

3- Tarifs d'inscription

Licencié COBS : gratuit

17 € par personne pour les parcours RAIDEUR et ORIENTEUR. (Licencié FFCO : 15 €)

12 € par personne pour le parcours TROTTEUR. (Licencié FFCO : 10 €)

5 € par carte pour le parcours RAND'OBS.

Inscription pour les courses nocturnes :

Cette inscription comprend : la fourniture des cartes, l'organisation des épreuves, la licence « compétition-journée » obligatoire, la sécurité de l'épreuve.

L'inscription se fait en ligne sur le site suivant : <https://www.engage-sports.com/raidobs-22/>

Chaque inscription sera validée dès réception complète du bulletin d'engagement, des droits d'inscription et des certificats médicaux ou d'un numéro de licence FFCO, vérifiés par l'organisateur. Seuls les dossiers complets seront retenus.

Pour toutes questions : cobsraidobs@gmail.com

Les vainqueurs du challenge 2020/2021 doivent nous contacter par mail afin que le club procède à l'inscription de leur équipe (cobsraidobs@gmail.com).

4- Le déroulement :

- Parking au niveau du gymnase à Gonfreville puis passage obligatoire à l'accueil à partir de 16h00. Les coureurs y récupéreront les dernières consignes et leur doigt électronique en échange d'un chèque de caution de 60 € à l'ordre du COBS.

- Les briefings auront lieu à 17h45 (raideur), 18h15 (orienteur) et 18h45 (trotteur) avec des départs 15 minutes après le briefing (sauf si changements annoncés dans la semaine avant l'épreuve) sauf pour le parcours RAND'OBS.

- Les membres de l'équipe ne doivent jamais se séparer pendant l'ensemble de l'épreuve (sauf autorisation indiquée lors d'une épreuve). Des points de contrôle (passages obligatoires avec pointage) devront être franchis sur le parcours pour récupérer les cartes suivantes.

- Le temps de parcours est limité. Des pénalités sous forme de balises retirées seront appliquées en cas de dépassement. Circuits fermés à 23h00 (donc les équipes doivent être rentrées avant 23h00 pour être classées).

- Pas de repas fourni, pas de ravitaillement : il est interdit de manger dans la salle.

5- Le matériel obligatoire :

- Chaque équipe doit se munir d'une boussole, d'une couverture de survie, **d'un téléphone portable (numéro donné sur le site d'inscription)**, ... et d'un bon orienteur.

- Chaque équipier devra être à jour du pass'vaccinal et se munir d'un stylo ou d'un feutre, d'un sac étanche contenant le ravitaillement solide et liquide nécessaire à plusieurs heures d'effort, d'un système d'éclairage performant, d'un brassard ou veste fluo avec un système réfléchissant ... et d'une bonne condition physique (il est conseillé d'avoir les jambes couvertes).

Votre attention sur le fait que même si cette épreuve est semi-urbaine, des zones de bois seront traversées par les parcours orienteur et raideur (pas le parcours trotteur). Elles peuvent être parfois pentues et humides.

6- Informatique et droit à l'image

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués lors de l'inscription sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès des organisateurs.

Sauf demande expresse contraire adressée par courrier aux organisateurs, vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant l'épreuve à des fins promotionnelles sur leurs sites internet ainsi que sur tout autre support. En outre, vous renoncez définitivement à réclamer aux organisateurs toutes formes de rémunérations et autres droits pour l'utilisation de ces images.

7- Annulation/remboursement

L'organisation n'effectuera aucun remboursement d'inscription pour annulation après le lundi 17 janvier.

En cas de demande écrite avant le lundi 17 janvier, les droits d'inscription seront remboursés.

En cas de force majeure ou d'obligation réglementaire (alerte météorologique orange ou rouge, avis de la préfecture, contraintes sanitaires ...), les organisateurs pourront prendre la décision de modifier ou d'annuler l'épreuve. Les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement du prix de l'engagement.

8- Le classement :

Un seul classement sera établi à l'arrivée. Il s'établit selon le nombre de balises poinçonnées, en tenant compte des éventuelles pénalités.

L'inscription à ce raid implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement. D'autres consignes et précisions seront données par mail peu avant la course et au briefing avant le départ. Tout manquement à l'une de ces consignes pourra valoir disqualification.